



# Hébergement Temporaire d'Urgence en EHPAD (HTU)

Professionnels de santé hospitaliers

Vous avez besoin d'une solution alternative pour votre patient ?



Votre patient a besoin d'un aménagement avant de rentrer chez lui ?



Du fait de son hospitalisation, votre patient a une perte de capacité dans les actes de la vie quotidienne ?



Son aidant ne peut faire face à cette perte de capacité dans les actes de la vie quotidienne ?

*Notre équipe de professionnels est à votre écoute au*

**04.95.30.31.91**

**Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30\***

*\*Astreinte de 08h00 à 08h30 et de 17h30 à 19h00*

*\*Fermeture le samedi, le dimanche et les jours fériés*

**[htu@dac.corsica](mailto:htu@dac.corsica)**

**<http://www.dac.corsica>**

**A partir de 60 ans  
1 mois maximum**

L'accueil en Hébergement Temporaire d'Urgence permet d'accueillir en EHPAD, des personnes dont le retour à domicile est compromis à court terme.

Ce dispositif permet de trouver une solution temporaire avec réduction du reste à charge afin d'organiser le retour de la personne à domicile en toute sécurité.

Dispositif financé par :



## Conditions d'admission

Si votre patient a **60 ans ou +**, est **résidant sur le territoire insulaire** et qu'il **coche au moins un de ces 3 critères**, vous pouvez prendre contact avec le DAC Corsica

- ▶ Seul ou isolé et/ou présentant une limitation ou perte de ses capacités pour accomplir les gestes de la vie quotidienne rendant nécessaire une aide au retour à domicile dont la mise en place requiert un délai ET/OU
- ▶ Dont le retour à domicile nécessite l'aménagement du logement et/ou des aides financières dont la mobilisation implique des délais plus longs que la durée de l'hospitalisation, ET/OU
- ▶ Dont la situation sociale ne permet pas un retour à domicile immédiat ou l'entrée dans une autre institution & dont les solutions peuvent être mises en place dans un délais de 30 jours (Attente d'une place en EHPAD ou attente d'un SSIAD).



### En pratique



Le **professionnel hospitalier sollicite le DAC Corsica** et transmet la fiche navette, **72H avant la sortie**

**04 95 30 31 91** 



**Création du dossier patient / complétude, Validation des conditions d'admission, Devis du reste à charge hors plan blanc, Recherche d'une disponibilité de lit par la référente du DAC.**



**Validation par le médecin de l'Equipe Mobile de Gériatrie (CH Ajaccio, CH Bastia) ou le médecin coordinateur du DAC et le directeur de l'EHPAD pour l'admission.**



**Dès l'admission, le DAC Corsica se mobilise pour coordonner le retour à domicile si c'est le projet du patient.**

EHPAD

du dispositif



### Hors situations exceptionnelles

**Participation partielle** de l'Agence Régional de Santé + **possibilité de financer une partie avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**

*48 places sur la Corse durant les périodes exceptionnelles*

### Pendant les situations exceptionnelles

**Plan estival :**  
Du 15 juin au 15 septembre  
**Plan hivernal :**  
Du 15 décembre au 15 février

**Dispositif financé par l'Agence Régionale de Santé dans son intégralité.**

*52 places sur la Corse hors période exceptionnelle*